

Cimetières et gestion funéraire : Le règlement du cimetière communal

mercredi 9 juillet 2025 à MULHOUSE de 9h à 17h

Thématique du répertoire

formation des élus :

ELU0305 – Cimetières et gestion funéraire

Durée :

Une journée 7 heures de formation

Public :

Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Prérequis

Aucun prérequis

Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation

Si financement par le DIF ELU s'inscrire au plus tard 11 jours ouvrés avant le début de la formation.

Si financement sur le budget de la collectivité, possibilité de s'inscrire au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de la formation.

Montant de la prestation

450 € TTC si financement DIF ELU
560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 15 % à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité)

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à une prochaine formation.

Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique :

gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr



Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site

<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Les objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Définir les fondements juridiques du règlement communal du cimetière
- Expliquer les obligations réglementaires liées à son adoption et son exécution
- Identifier les différents modes d'inhumation et leurs implications
- Analyser les procédures de reprise des concessions
- Appliquer les étapes de révision ou d'élaboration d'un règlement conforme

Précision : Les participants à la session en présentiel ou à distance ont la possibilité de bénéficier d'un diagnostic personnalisé du règlement en vigueur dans leur commune afin de procéder à d'éventuelles modifications ou améliorations.

Le programme :

1ère partie : Présentation du règlement municipal du cimetière

Thème 1°/ L'adoption du règlement

- Une manifestation du pouvoir de police du maire
- Une existence facultative

Thème 2°/ L'exécution du règlement

- Connaître la déclinaison des obligations législatives et réglementaires sur le territoire communal
- Comprendre comment le règlement est pénalement sanctionnable

Thème 3°/ Le contrôle du règlement

- Connaître les recours possibles
- Le déferé préfectoral
- Le recours devant le juge administratif

2ème partie : Contenu du règlement municipal du cimetière

Thème 1°/ Identifier les différents modes d'inhumation Mise en évidence des spécificités propres à chaque mode de sépulture

- La concession
- Le terrain commun

Thème 2°/ La reprise des sépultures funéraires Connaître les règles juridiques relatives au relevage des sépultures

1°/ La reprise des concessions temporaires échues

- Les formalités de publicité
- Le délai de carence de 2 ans

2°/ Connaître les étapes de la reprise des concessions en état d'abandon

• Connaître les conditions d'exercice de la procédure de reprise

- Une double condition temporelle
- Une condition matérielle

• Le champ d'application de la procédure de reprise

- Les concessions susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon
- Les concessions non susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon

• Les étapes de la procédure de reprise

- La constatation initiale de l'état d'abandon : le 1er constat d'abandon
- Le transport in situ
- La rédaction du 1er procès-verbal
- La notification / l'affichage du 1er procès-verbal

• La confirmation de l'état d'abandon : le 2ème procès-verbal

- Le délai annal
- Le transport in situ
- La rédaction du 2ème procès-verbal
- La notification / l'affichage du 2ème procès-verbal

• L'issue de la procédure de reprise :

- La délibération du conseil municipal
- L'arrêté de clôture

• Les effets de la procédure de reprise

- L'enlèvement des monuments et emblèmes funéraires
- L'exhumation des restes mortels

3°/ La reprise des emplacements en terrain commun

- Un impossible renouvellement
- Un délai de rotation de 5 ans

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

Docteur en droit public, Valérie Arékian est chargée d'enseignement à la Faculté de droit de Lille depuis 2003. Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales (droit électoral, marchés publics, contentieux de la responsabilité, etc.) elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.



Les points forts de la formation :

Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

Modalités pédagogiques :

- Exposés didactiques à partir d'un support de formation PowerPoint présenté par l'intervenante
- Remise aux participants d'un modèle de règlement du cimetière élaboré par l'intervenante
- Échanges interactifs avec les participants autour de cas soulevés par les élus / les agents

Evaluation :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quiz. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis. Un suivi post-formation pourrait être envisagé à 6 mois, sous forme d'entretien téléphonique et/ou de questionnaire

Les résultats attendus :

À l'issue de la journée de formation, les élus et les agents seront en mesure d'élaborer le document appelé à régir les opérations funéraires sur le territoire communal.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé : Cimetières et gestion funéraire : Le règlement du cimetière communal

Durée : Une journée 7 heures

Lieu : MULHOUSE

Date : le mercredi 9 juillet 2025 de 9h à 17h

Tarif DIF ELU : 450 € TTC si financement DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 15 % à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité) Exonération de TVA – Art. 261.4-a du CGI)

Deux moyens pour s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme moncompteformation.gouv.fr - Vous devez vous inscrire au plus tard **11 jours ouvrés avant la date de la formation soit avant le mardi 24 juin 2025**

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0305-AV0201/88982928900012_ELU0305-AV0209

- Vous souhaitez connaître les étapes pour vous inscrire avec le financement DIF ELU [cliquez-ici](#)
- Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr et au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de la formation. Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



Un bulletin d'inscription par personne

1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : Cimetières et gestion funéraire : Le règlement du cimetière communal

Date de la session : mercredi 9 juillet 2025 de 9h à 17h

Lieu de la session : MULHOUSE

Adresse de la formation : Ne pas engager de dépenses de déplacement et d'hébergement avant de recevoir la confirmation de l'ouverture de la formation par FDEL .

L'adresse du lieu de formation prévue (sous réserve d'une modification):

Mercure Mulhouse Centre
4 Place Du Général De Gaulle
68100 MULHOUSE

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire ☐ Maire Adjoint ☐ Conseiller (e) Municipal(e) ☐ de votre commune

Président ☐ V. Président(e) ☐ Conseiller(e) ☐ d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental ☐ Conseiller régional ☐ Agent de la collectivité ☐ Autre ☐

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : **Commune :** **Numéro de siret :**

Représentant légal de la collectivité :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : **Courriel de la collectivité :**

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : **Courriel :**

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui ☐ non ☐